



Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des États
et gouvernements ayant le français en partage

Promouvoir la participation des Jeunes pour réussir les changements stratégiques
porteurs de développement économique et de cohésion sociale

Relevé de décisions de la 32^e session ministérielle

Bujumbura (Burundi), les 23 et 24 mars 2009

RELEVÉ DE DÉCISIONS

32^e session ministérielle de la Conféjes

La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des États et gouvernements ayant le français en partage, réunie pour sa 32^e session à Bujumbura (Burundi), les 23 et 24 mars 2009, décide :

Décision n°1/Conféjes/C32-2009 : Mise en place du nouveau Bureau

La Conférence désigne son nouveau Bureau, composé comme suit :

- Président : Burundi
- Premier vice-président : Tchad
- Deuxième vice-président : Sénégal
- Rapporteur : Côte d'Ivoire
- Doyen : Niger
- Membres : Canada, Canada-Nouveau-Brunswick, Canada-Québec, Communauté française de Belgique, Djibouti, France, Guinée-Bissau, Haïti, Maroc, Tunisie

Décision n°2/Conféjes/C32-2009 : Adhésion de nouveaux membres

La Conférence admet le Cambodge au titre de membre de plein droit.

Décision n°3/Conféjes/C32-2009 : Nomination du Secrétaire général

La Conférence reconduit le Secrétaire général, M. Youssouf Fall, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} septembre 2009. Elle lui renouvelle ses félicitations pour toutes les qualités exprimées dans l'exercice de son premier mandat.

Décision n°4/Conféjes/C32-2009 : Accueil de la 9^e réunion du Bureau

La Conférence confie au Secrétaire général le mandat de se rapprocher des autorités togolaises pour avoir confirmation de sa candidature écrite à l'organisation de la 9^e réunion du Bureau, en 2010, au Togo. Alternativement, en cas de désistement, il se rapprochera des autorités de Guinée-Bissau ayant soumis leur candidature en séance.

Décision n°5/Conféjes/C32-2009 : Accueil de la 33^e Session ministérielle

La Conférence confie l'organisation de la 33^e Session ministérielle, en 2011, au Tchad.

Décision n°6/Conféjes/C32-2009 : Rapport d'activités du Secrétaire général

La Conférence :

- approuve le rapport d'activités présenté par le Secrétaire général ;
- le félicite d'avoir su assurer l'intégration d'une équipe de cadres entièrement renouvelée tout en maintenant le dynamisme de l'institution et en améliorant de manière sensible le taux de réalisation des programmes ;
- lui renouvelle son appréciation quant au rôle qu'il prend dans le rayonnement de la Conféjes, son intégration au sein de l'institutionnel francophone et la multiplication de partenariats fructueux.

Décision n°7/Conféjes/ C32-2009 : Déclaration de Bujumbura

La Conférence adopte la Déclaration de Bujumbura sur « les politiques nationales de la jeunesse, du sport et du loisir face au contexte de la décentralisation ».

Décision n°8/Conféjes/ C32-2009 : Jeux de la Francophonie

La Conférence, informée de l'état d'avancement particulièrement satisfaisant de la préparation des 6^{es} Jeux de la Francophonie :

- félicite le CIJF et le CNJF du Liban pour la qualité du travail accompli, qui permet d'augurer une parfaite réussite de ces Jeux ;
- invite tous les États et gouvernements membres à participer par l'envoi de délégations importantes à cet événement ;
- et les appelle à reprendre les images des Jeux de la Francophonie qui seront diffusées par le télédiffuseur hôte (y compris la remontée du signal satellitaire).

Au titre des programmes :**Décision n°9/Conféjes/C32-2009 : Programmation 2008**

La Conférence prend acte avec satisfaction :

- des progrès sensibles du taux de réalisation des programmes de l'année ;
- de l'effort notable du Secrétariat général pour la mise en œuvre effective de seize projets reportés des années précédentes.

Elle approuve l'affectation par le Secrétariat général à la programmation 2008 d'une somme de quatre cent trente et un millions trois cent trente-sept mille quatre cent quarante-sept francs CFA (431 337 447 F CFA), provenant de projets reportés au cours des deux premières programmations quadriennales et jugés non réalisables, conformément à la décision n°11 de la réunion du Bureau de Nouakchott.

Elle félicite le Secrétaire général pour la pertinence et la clarté de son analyse en la matière ainsi que des décisions prises pour assurer à l'avenir une meilleure lisibilité des projets reportés.

Décision n°10/Conféjes/C32-2009 : Programmation quadriennale 2009-2012

La Conférence approuve le projet de programmation présenté par le Secrétariat général pour la période 2009-2012.

Elle souligne que l'adoption de cette nouvelle programmation axée sur les résultats permettra une meilleure évaluation qualitative des différents programmes réalisés.

Décision n°11/Conféjes/C32-2009 : Programmation 2009

La Conférence adopte la programmation 2009 présentée par le Secrétaire général et lui donne mandat de procéder, le cas échéant, aux adaptations nécessaires selon l'enveloppe financière effectivement disponible, tout en respectant la cohérence du principe de programmation quadriennale.

Décision n°12/Conféjes/C32-2009 : FIJ

La Conférence donne mandat au Secrétaire général, après analyse du bilan du FIJ pour la période 2005-2008 :

- de proposer à la prochaine réunion du Bureau les dispositions permettant d'améliorer encore le fonctionnement de ce programme auquel l'ensemble des États et gouvernements membres accorde une importance particulière ;
- de soumettre au prochain conseil d'orientation du FIJ les questions de l'augmentation du taux des subventions accordées aux jeunes bénéficiaires et du montant des prix attribués aux lauréats du concours ;
- de proposer, à partir des conclusions qui seront tirées, des projets de décisions adéquats à la prochaine réunion du Bureau ;
- d'étudier et de soumettre à cette même réunion les réponses éventuelles à apporter au nombre croissant de demandes présentées par les jeunes.

Décision n°13/Conféjes/C32-2009 : Lutte contre le dopage

La Conférence :

- prend acte avec satisfaction de la convention de partenariat signée avec l'Agence mondiale anti-dopage, qui débouche sur un programme concret d'actions concertées ;
- réitère de façon pressante à tous les États et gouvernements membres son invitation à ratifier la Convention internationale de lutte contre le dopage ;
- charge le Secrétaire général d'entreprendre en ce sens toute action utile auprès des États et gouvernements concernés.

Au titre du fonctionnement et de la gestion :

Décision n°14/Conféjes/C32-2009 : Alimentation du Fonds commun

La Conférence :

- enregistre les annonces de contributions au Fonds commun, pour un montant total de six cent cinq millions deux cent mille francs CFA (605 200 000 FCFA) ;
- remercie les États et gouvernements y ayant contribué (liste en annexe).

Décision n°15/Conféjes/C32-2009 : Rapport des Commissaires aux comptes

La Conférence adopte le rapport et les recommandations des Commissaires aux comptes pour l'année 2008.

Décision n°16/Conféjes/C32-2009 : Quitus au Secrétaire général

La Conférence donne quitus au Secrétaire général pour sa gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Décision n°17/Conféjes/C32-2009 : Budget de fonctionnement

La Conférence adopte le budget de fonctionnement 2009 du Secrétariat général, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de deux cent trente et un millions cinq cent vingt-sept mille francs CFA (231 527 000 F CFA).

Décision n°18/Conféjes/C32-2009 : Rapport financier

La Conférence adopte le rapport financier présenté par le Secrétaire général et constate la bonne gestion administrative et financière de l'exercice 2008.

Décision n°19/Conféjes/C32-2009 : Optimisation de la trésorerie

La Conférence donne mandat au Secrétaire général de rechercher des placements financiers compatibles avec les règles de prudence applicables à un organisme doté de fonds publics et d'effectuer toute opération conforme à cette directive selon les évolutions de la trésorerie disponible.

Décision n°20/Conféjes/C32-2009 : Immobilisations et amortissements

La Conférence :

- félicite le Secrétaire général d'avoir fait figurer, pour la première fois, amortissements et provisions dans la présentation de l'actif immobilisé ;
- l'incite à poursuivre la mise en œuvre d'une politique d'immobilisations adaptée à la structure de la Conféjes ;
- autorise le Secrétaire général à utiliser pour les amortissements 2009 les recettes disponibles provenant de gains de change, de produits financiers, du reliquat des amortissements 2008 du véhicule et des reliquats non affectés du Fonds commun pour un montant total de quarante millions quatre-vingt un mille cinq cent soixante-treize francs CFA (40 081 573 FCFA).

Décision n°21/Conféjes/C32-2009 : Amélioration des locaux du Secrétariat général

La Conférence autorise le Secrétaire général à prélever sur le reliquat des crédits transférés du CIJF le montant permettant d'effectuer la nécessaire réfection et l'équipement des locaux du Secrétariat général, conformément au principe déjà acté par la décision n°30/Conféjes/ C31-2007.

Décision n°22/Conféjes/C32-2009 : Délégations de signature

La Conférence, dans le souci de faire respecter le principe de la double signature et d'assurer la continuité du service au Secrétariat général, donne mandat au Secrétaire général de généraliser la désignation pour chaque détenteur de signature d'un mandataire, dans le respect des compétences de chacun.

Décision n°23/Conféjes/C32-2009 : Composition de la Commission administrative et financière

La Conférence désigne les États et gouvernements ci-après comme membres de la Commission administrative et financière (CAF) pour la période 2009-2011 : Burkina Faso, Cameroun, Canada, Canada-Nouveau-Brunswick, Canada-Québec, Communauté française de Belgique, France, Maurice, Tunisie.